

# TEXTES GÉNÉRAUX

## PREMIER MINISTRE

### Arrêté du 2 juillet 2025 fixant le nombre et la répartition des emplois d'administrateur de l'Etat à pourvoir au choix au titre de 2025

NOR : PRMG2514738A

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat, notamment son article 4,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – 88 emplois d'administrateur de l'Etat sont à pourvoir au choix au titre de l'année 2025.

Les postes proposés aux administrateurs de l'Etat nommés à ce titre sont répartis dans les administrations de l'Etat ainsi qu'il suit :

- ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : 4 postes ;
- ministère de la justice : 3 postes ;
- ministère de l'intérieur : 7 postes ;
- ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles : 1 poste ;
  
- ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : 37 postes ;
- ministère des armées : 5 postes ;
- ministère de la culture : 1 poste ;
- ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de mer et de la pêche : 4 postes ;
- ministère de l'Europe et des affaires étrangères : 20 postes ;
  
- ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : 2 postes ;
- ministère de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification : 2 postes ;
  
- Caisse des dépôts et consignations : 2 postes.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française. Fait le 2 juillet 2025.

Pour le Premier ministre et par délégation :

*Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,*  
B. MELMOUX-EUDE